

## Une figure obsédante: l'otage à travers les siècles

**Irène Herrmann et Daniel Palmieri\***

Spécialiste d'histoire suisse et d'histoire russe, Irène Herrmann est chargée de cours à l'Université de Genève. Daniel Palmieri est chargé de recherches historiques au Comité international de la Croix-Rouge. Son travail couvre l'histoire du CICR et celle des conflits.

### Résumé

*L'otage a beau être une figure récurrente de l'histoire et de l'actualité, il demeure encore peu étudié. Classiquement, on distingue deux types d'otages: les otages donnés, pratique courante durant l'Ancien Régime où des personnes de haut rang se livrent à des geôliers bienveillants comme garantie d'exécution de traités; et les otages pris qui sont un procédé typique des situations de guerres totales, où des individus sont retenus sans discernement ni égards, comme un moyen de pression vivant, susceptible d'assurer un avantage militaire déterminant. Aujourd'hui, le statut d'otage constitue à la fois un mélange et une exagération de ces deux catégories. L'otage est maltraité, quoique choisi en raison du prix pécuniaire, symbolique ou politique que lui accordent ses pairs. De fait, il est le reflet et l'instrument privilégié d'une contradiction axiologique majeure: celle de la mondialisation croissante des credos européens et étasuniens qui suscite une opposition jouant précisément sur cette confiance occidentale dans les valeurs humaines et démocratiques. Aux yeux des siens, l'otage devient ainsi l'image même de la victime innocente qui dérange et qui obsède.*



Dans le panthéon des victimes de la belligérance, les otages occupent une place à part. D'un point de vue numérique tout d'abord, les otages ne constituent qu'une catégorie infime des personnes affectées par la violence armée<sup>1</sup>. Sauf cas exceptionnel où leur chiffre peut atteindre plusieurs centaines d'individus – à l'instar

\* Original français. La version anglaise de ce texte a été publiée sous le titre «A haunting figure: The hostage through the ages», *International Review of the Red Cross*, Vol. 87, No. 857, March 2005, pp. 135-146.

des prises d'otages survenues lors de la Guerre du Golfe en 1991, entre 1996 et 1997 dans l'ambassade du Japon à Lima, ou, plus récemment, dans une école d'Ossétie du Nord en septembre 2004 –, ils se comptent le plus souvent en unités. Or, seconde caractéristique, l'intérêt qu'on leur porte est inversement proportionnel à leur nombre. L'otage focalise en effet toutes les attentions et mobilise les opinions. Est-ce parce que la prise d'otages, par la brutalité même de la méthode, frappe les imaginations? Est-ce en raison du capital d'innocence très élevé de la victime, souvent accru par son extranéité – d'âge, de nationalité, de profession, etc. – face aux événements qui ont motivé sa capture? Ou est-ce parce que l'injustice qui lui est faite pèse, dans l'inconscient collectif, comme une menace pour tout un chacun? Ou bien encore, est-ce en raison de l'issue tragique qui, malheureusement, attend certaines d'entre elles, et les place au rang de martyres?

Quoi qu'il en soit, malgré sa notoriété, l'otage demeure une figure méconnue. Cet état de fait se constate dans le domaine juridique, où il résulte paradoxalement d'un foisonnement de descriptions données par la législation comme par les instruments internationaux de ce qu'est une prise d'otages, tout en se refusant à toute définition de l'otage *stricto sensu*<sup>2</sup>. Cause ou conséquence de ce qui précède, l'otage reste également une figure largement a-historique. En effet, cette catégorie de victimes, attestée dès les temps les plus anciens, n'a donné lieu qu'à de rares monographies, centrées essentiellement sur l'Antiquité et le Moyen Age; mais il n'existe, semble-t-il, aucune étude historique abordant le problème sur la durée<sup>3</sup>.

Peut-être doit-on mettre ce flou sur le compte d'une incertitude sémantique conduisant à des interprétations divergentes? Pour certains linguistes en effet, le vocable «otage» viendrait directement du mot latin *hospes*<sup>4</sup>, qui désigne l'hôte. Pour d'autres étymologistes, il dériverait du terme d'*obses*, formé sur le

1 Cet article ne traite que de la prise d'otages dans des situations de conflits armés. Nous distinguerons la prise d'otages du kidnappage, situation où l'enlèvement de personnes répond uniquement à des motifs financiers et d'ordre privé.

2 Aucune définition de l'otage (pas plus d'ailleurs que de la prise d'otages) n'est ainsi donnée par les quatre Conventions de Genève de 1949, ni par leurs deux Protocoles additionnels de 1977. La Convention internationale contre la prise d'otages, signée à New York le 18 décembre 1979, définit le preneur d'otage («Par.1. Commet l'infraction de prise d'otages au sens de la présente Convention, quiconque s'empare d'une personne (ci-après dénommée «otage»), ou la détient et menace de la tuer, de la blesser ou de continuer à la détenir afin de contraindre une tierce partie, à savoir un Etat, une organisation internationale intergouvernementale, une personne physique ou morale ou un groupe de personnes, à accomplir un acte quelconque ou à s'en abstenir en tant que condition explicite ou implicite de la libération de l'otage»). Cependant, il convient de préciser qu'en vertu de son article 12, la Convention ne s'applique pas aux actes de prise d'otages commis en temps de conflit armé pour lesquels les Conventions de Genève prévoient une obligation des Etats parties d'extrader ou de poursuivre l'auteur présumé.

3 Un vide historiographique que relèvent d'ailleurs les professionnels du passé. Voir Philippe Contamine, «Autobiographie d'un prisonnier-otage: Philippe de Vigneulles au château de Chauvency», Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Pascal Payen (dir.), *Contacts entre peuples et cultures. Les prisonniers de guerre dans l'Histoire*, Toulouse, Editions Privat, 2003, p. 39.

4 En ancien français, le mot *hostage* signifiait logement ou demeure et l'expression *prendre en otage* voulait d'abord dire prendre dans la maison celui qui sert de caution à l'exécution d'un contrat, pour ensuite désigner la personne elle-même, l'hôte que l'on garde, Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, tome VI, Paris, Le Robert, 1990, p. 1012.

verbe *obsidere* – assiéger –, et signifierait, littéralement: celui qu'on ne perd pas de vue. Ces deux origines confèrent au concept d'otage des connotations différentes sinon divergentes qui font écho à la dichotomie classique entre les otages *donnés* et les otages *pris*<sup>5</sup>.

Sans doute cette distinction n'est-elle pas rigoureuse: les deux catégories d'otages se superposent souvent, dans les faits et dans le temps. Néanmoins, elle offre une grille d'analyse précieuse pour qui tente de retracer l'histoire de la condition d'otage, sa fonction, son emploi et son évolution à travers les siècles. Surtout, elle permet d'appréhender les modifications qui ont affecté ce statut depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, alors que les prises d'otages semblent répondre à des motivations et des modalités absurdes qui déjouent la lisibilité dont elles jouissaient depuis l'époque la plus ancienne.

## Les otages donnés

Le concept d'otage, tel qu'il apparaît dans la langue française dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, recouvre initialement une réalité particulière et restreinte. L'otage est en effet conçu comme une sûreté que l'on *donne* à un ennemi vainqueur – voire à un allié – comme caution de l'exécution d'une promesse ou d'un traité, ou comme symbole de soumission du vaincu. La pratique a déjà cours en Egypte pharaonique où des otages de haut rang font office de gage de la loyauté de royaumes vassaux<sup>7</sup>. L'appartenance aux classes les plus élevées de la société constitue une condition *sine qua non* et une constante historique pour être accepté en tant que garantie d'un pacte. Le procédé est repris et développé par les Grecs, pour qui le recours à des otages sert alors aussi à imposer des vues politiques à autrui; ce qu'atteste Philippe II de Macédoine, dont la présence en tant qu'otage à Thèbes devait empêcher les Macédoniens de prendre des positions hostiles à cette cité<sup>8</sup>. Les Romains utiliseront à leur tour cette méthode, à leur profit comme à leurs dépens. Par ailleurs, le cas du général romain Aetius, successivement donné durant sa jeunesse comme otage aux Wisigoths puis aux Huns, démontre que cet usage transcendait le clivage entre peuples «civilisés» et populations «barbares».

Le Moyen Âge ne manque pas d'exemples célèbres d'une coutume toujours vivace, à commencer par les «Bourgeois de Calais» qui, en 1347, s'offrent comme otages à Edouard III en échange de la sauvegarde de leur ville. Le comte Jean d'Angoulême, livré aux Anglais en 1412 par le traité de Buzançais, passera trente-trois ans comme otage entre leurs mains. En Europe orientale également,

5 Voir, par exemple, H. Wayne Elliott, «Hostages or Prisoners of War: War Crimes at Dinner», *Military Law Review*, N°149, 1995 (l'auteur parle de *True Hostages*, pour les otages donnés, et d'*Indirect Hostages* pour ceux pris); Claude Pilloud, «La question des otages et les Conventions de Genève», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, N° 378, juin 1950; Adam J. Kosto, «L'otage comme vecteur d'échange culturel du IV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle», Sylvie Caucanas, Rémy Cazals, Pascal Payen (dir.), *op. cit.*, (note 3).

6 Le mot apparaît en 1081 dans le poème épique, la *Chanson de Roland*.

7 Jonathan F. Vance (éd.), *Encyclopedia of Prisoners of War and Internment*, Santa Barbara, Denver, Oxford, ABC-Clío, 2000, p. 81.

8 Pierre Ducrey, *Guerre et guerriers dans la Grèce antique*, Fribourg, Office du Livre, 1985, p. 242.

la remise d’otages est un phénomène traditionnel, comme en témoigne la vie de Jean Castriota (dit Skanderbeg). Issu d’une famille princière, ce dernier est remis tout jeune aux Turcs pour répondre du loyalisme des siens à l’égard de la Sublime Porte (gouvernement Ottoman). Elevé dans l’islam, Skanderbeg mettra sa valeur militaire au service du sultan Mourad II, dont il était le favori, avant de se retourner contre son ancien maître et devenir le héros de la lutte pour l’indépendance albanaise<sup>9</sup>.

La pratique des otages donnés se perpétue jusqu’au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, à l’issue de la guerre de succession d’Autriche, et en vertu du traité d’Aix-la-Chapelle de 1748, des otages de la noblesse anglaise restent sur parole à Paris en attendant que soient restituées à la France certaines de ses possessions nord-américaines.

La situation de l’otage donné s’apparente fréquemment à celle de l’hôte; la filiation au mot *hospes* prend alors tout son sens. Tout comme celui-ci, l’otage bénéficie généralement d’un cadre de vie somme toute agréable et similaire à celui qu’il a quitté (jouissant parfois même d’une assez grande liberté de mouvement), conformément à son rang social. Que la plupart des personnes retenues aient été nobles explique la façon souvent princière dont elles sont traitées. Par ailleurs, l’otage ne craint pas vraiment pour sa vie car sa seule remise, qui répond à un code chevaleresque, fait office de garantie suffisante au respect des clauses. Rien d’étonnant, dès lors, à ce que des liens se tissent entre l’otage et ses ravisseurs qui peuvent même prendre la forme de rapports amicaux, transcendant la différence des cultures<sup>10</sup>.

Dès la fin de l’Ancien Régime, la coutume des otages donnés se raréfie et les quelques cas qui en témoignent encore doivent être recherchés dans l’histoire coloniale, à l’image de ces chefs de Haute-Casamance qui laissèrent quatre de leurs fils en otage en garantie d’un traité de paix passé avec la France en 1861<sup>11</sup>. En règle générale, les otages donnés dès lors par l’Etat vaincu pour l’exécution d’un traité ne seront plus des hommes affiliés au pouvoir, mais des territoires. Ainsi, le traité de Francfort du 10 mai 1871 prévoit-il l’occupation temporaire par les troupes prussiennes de plusieurs départements du nord de la France dans l’attente du versement d’une indemnité de guerre. Auparavant, tant les troupes fédérales suisses après la guerre du Sonderbund (1847) que les troupes nordistes à l’issue de la guerre de Sécession (1861-1865) avaient agi de même, en occupant des territoires comme gage de la réalisation des conditions de paix imposées aux vaincus. Reste que dans tous les cas, les populations résidentes sont vues et se perçoivent comme des otages à la merci des forces occupantes.

9 De façon romancée, Ismail Kadaré a illustré cet épisode dans son ouvrage *Les tambours de la pluie*, Paris, Gallimard, 1979 (pour l’édition française).

10 Franco Cardini, «I captivi cristiani frutto di guerra santa ‘crociata’; nei luoghi santi», in Giulio Cipollone (éd.), *La Liberazione dei ‘cattivi’ tra cristianità e islam. Oltre la crociata e il Jihad. Tolleranza e servizio umanitario*, Cité du Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2000, p. 326. Ce genre de relation diffère d’ailleurs du fameux «syndrome de Stockholm» éprouvé après une période de captivité plus ou moins longue.

11 Christian Roche, *Histoire de la Casamance. Conquête et résistance: 1850-1920*, Paris, Editions Karthala, 1985, p. 112.

## De l'hospes à l'obses

L'apparition toujours plus nette des territoires et, partant, des populations otages, dès la fin de l'Ancien Régime, signale une évolution fondamentale dans cette pratique, elle-même influencée par des mutations majeures. Dès le tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, on note le passage d'une représentation individuelle et morcelée de la souveraineté à une évocation collective et unifiée de celle-ci. Avec l'avènement de l'Etat nation, ce ne sont plus quelques personnes isolées qui dorénavant symbolisent la souveraineté, mais un ensemble vaste de citoyens. Dans ces conditions, le don d'otages, qui s'accompagne d'une reconnaissance mutuelle, tant de la part de celui qui donne que de celui qui reçoit, de la valeur intrinsèque et particulière de l'otage choisi n'a plus sa raison d'être. Car tous les individus sont théoriquement placés sur le même pied d'égalité en tant que citoyens, et ont désormais une valeur identique et interchangeable. En revanche, la prise d'otages se justifie pleinement, car tout un chacun est dès lors à même de «jouer» ce rôle.

Par ailleurs, on observe alors une évolution structurelle de la conflictualité. Après une brève période d'accalmie<sup>12</sup>, les combats se radicalisent à nouveau, d'abord sous la Révolution française, puis sous l'Empire napoléonien, et atteignent insensiblement l'ampleur propre à la guerre dite totale<sup>13</sup>. Dans le cadre d'un affrontement de plus en plus exacerbé, où les seules relations possibles entre adversaires sont faites d'hostilité, le don d'otages en qualité de garantie d'une confiance mutuelle ne se justifie plus. Et les belligérants eux-mêmes se rendent compte de la vanité d'une telle pratique; ainsi, dans son fameux code rédigé durant l'une des premières guerres totales de l'ère moderne, à savoir le conflit étasunien de 1861-1865, le juriste américain Francis Lieber constate que «Est otage la personne acceptée en gage de l'exécution d'un accord conclu entre belligérants durant la guerre, ou en conséquence de la guerre. *Les otages sont rares dans les temps présents*<sup>14</sup>».

Dans ce contexte, on comprend pourquoi, désormais, l'otage n'est généralement plus donné mais pris: cette évolution correspond au développement du droit de la guerre<sup>15</sup> et à l'affirmation des idéaux issus des droits de l'homme. Cela signifie, d'une part, que le statut d'otage ne dépend plus des conséquences des hostilités, mais bien du conflit lui-même. Ensuite et surtout, il ne s'agit dès lors plus d'hospes, mais bien d'obses, c'est-à-dire d'une personne que l'on surveille et dont la position est souvent le résultat de décisions unilatérales ou péremptoires. En outre, sur un plan purement matériel, sa rétention ne diffère pas fondamentalement de

12 Irène Herrmann, Daniel Palmieri, «Les nouveaux conflits: une modernité archaïque?», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Vol. 85, N° 849, mars 2003, pp. 37 et sq.

13 Jean-Yves Guioimar, *L'invention de la guerre totale XVIII<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Félin, 2004.

14 US War Department, *General Orders No. 100. Instructions for the Government of the Armies of the United States in the Field*, Washington, DC, 1863, art. 54 (nous soulignons).

15 Jusqu'à l'entrée en vigueur des Conventions de Genève de 1949 qui l'interdisent formellement, le droit international n'exclut d'ailleurs pas cette méthode, surtout si elle se fait aux fins d'avantages militaires (voir par exemple l'affaire des Otages («Hostages Case»), Etats-Unis contre Wilhelm List, 1950 (cf. H. Wayne Elliot, *op. cit.* (note 5). La prise d'otages figure aujourd'hui parmi les infractions graves à la IV<sup>e</sup> Convention de Genève (art. 147).

la captivité. Sous l’angle psychologique, enfin, le changement est tout aussi brutal. Si la fonction d’*hospes* se caractérise, on l’a vu, par une absence de danger, celle de l’*obses* est, au contraire, définie par la menace concrète qui pèse sur l’existence du séquestré. Mieux encore, c’est ce danger qui, en tant que tel, donne toute sa pleine justification à sa position périlleuse d’otage. Dès lors, ce dernier est susceptible de subir des traitements cruels, voire d’être mis à mort, comme ce fut longtemps le cas pour n’importe quel autre détenu capturé pendant les combats<sup>16</sup>.

## Les otages pris

Si les otages pris conservent tous les attributs inhérents aux conditions d’existence des prisonniers faits à la guerre, ils se distinguent néanmoins de leurs autres compatriotes en captivité par deux caractéristiques fondamentales qui se déclinent en une multitude de pratiques.

La première spécificité reste la valeur particulière que ces personnes représentent aux yeux de leurs ravisseurs. A l’instar de l’otage donné, l’otage pris peut, lui aussi, représenter un enjeu stratégique pour forcer un adversaire à des concessions. Les Spartiates faits prisonniers après la bataille de Sphactérie (425 av. J.-C.), lors de la seconde guerre du Péloponnèse (431 à 404 av. J.-C.) furent utilisés par Athènes pour neutraliser la supériorité militaire de la cité lacédémonienne durant les quatre années que dura leur détention<sup>17</sup>. Mais cette valeur peut être uniquement pécuniaire<sup>18</sup>. L’otage pris est alors une marchandise précieuse dont on espère obtenir bon prix en échange; raison pour laquelle il est généralement bien soigné en attendant que soit versée sa rançon<sup>19</sup>. Ce traitement s’adapte du reste au lignage de l’otage; plus celui-ci sera élevé, plus ses conditions de détention seront bonnes. Cette spécificité qualitative, qui tend à rapprocher l’*obses* de l’*hospes*, est très tôt reconnue. Ainsi, Guy de Lusignan, roi de Jérusalem capturé par les Arabes lors de la bataille de Hattin (1187), fut-il traité par Saladin comme le souverain qu’il était<sup>20</sup>.

16 Certes, le statut d’otage donné mérite d’être nuancé, car, comme le relève Adam J. Kosto, le don est généralement un acte fait sous la contrainte. Mais, «pour que ce don pût servir de garantie d’un accord, les deux parties devaient reconnaître l’otage comme otage. Donc, les otages [donnés] se différencient des captifs et des prisonniers de guerre», Adam J. Kosto, «L’otage comme vecteur d’échange culturel...», *op. cit.* (note 5), p. 172; dans le même ordre d’idées, voir aussi Franco Cardini, «I captivi cristiani frutto di guerra santa «crociata»...», *op. cit.* (note 10), p. 328.

17 La méthode avait été aussi largement employée durant la guerre de Sécession, voir Webb B. Garrison, *Civil War Hostages: Hostage Taking in the Civil War*, Shippensburg, PA, White Mane Publishing Company, 2000. Plus près de nous, l’équipage américain de l’USS *Pueblo*, bâtiment arraisonné par la marine nord-coréenne en janvier 1968, fit office de moyen de pression et d’outil de propagande contre le gouvernement étasunien en pleine guerre du Vietnam, avant d’être libéré onze mois plus tard.

18 Et, dans ce cas, rien ne distingue alors une situation de guerre d’une situation de paix où se pratique le même genre de transaction, voir, par exemple, l’article de Philippe Contamine, «Autobiographie d’un prisonnier-otage: Philippe de Vigneulles au château de Chauvency», *loc. cit.* (note 3).

19 Cette constatation incite d’ailleurs le célèbre juriste Hugo Grotius à prôner, dans un État moderne et respectueux du droit des gens, que les prisonniers soient systématiquement traités comme otages et donc libérables contre rançon.

20 Giuseppe Ligato, «Saladino e i prigionieri di guerra», Giulio Cipollone (éd.), *op. cit.* (note 10), p. 650.

La seconde particularité réside dans la suppression graduelle de la distinction entre combattants et non-combattants, puisque ces otages-là seront toujours plus pris au sein de la population civile. La pratique se développe généralement à l'occasion de l'occupation ou l'annexion de territoires. Il s'agit alors par ce biais de garantir l'ordre public et donc la sécurité des troupes occupantes. Le procédé se décline en multiples méthodes, tenant compte de la qualité conjoncturelle, structurelle ou intrinsèque des otages pris et qui, souvent, finissent par se répondre et mener à la surenchère.

Habituellement, l'otage est gardé dans son lieu d'origine et symbolise la menace qui plane sur l'ensemble de la communauté. Mais il peut être aussi déporté, à l'image de ce que fit Napoléon 1<sup>er</sup>, lors de son entrée à Vienne, en 1809, en s'emparant de plusieurs personnalités de la ville en otage pour les faire amener par la force en France<sup>21</sup>. Des otages peuvent être pris pour garantir la vie d'autres otages demeurés aux mains de la partie adverse. Un des exemples les plus connus se déroule pendant la Commune de Paris. Le 5 avril 1871, celle-ci décide par décret que les personnes prévenues de complicité avec le gouvernement de Versailles seront les otages du peuple de Paris, et pourront être passées par les armes en cas d'exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris. Soixante-quatorze otages, en particulier des membres du clergé – dont l'archevêque de Paris –, sont ainsi retenus. Après avoir en vain proposé leur échange, et devant les massacres de blessés et de prisonniers commis par les Versaillais, la Commune exécutera six des otages durant la « semaine sanglante<sup>22</sup> ».

L'otage pris peut également servir de « bouclier humain » propre à assurer la protection de convois militaires ennemis lors de leur déplacement. L'Allemagne innove en la matière en utilisant pour la première fois, durant la guerre de 1870-1871, des otages dits « d'accompagnement ». Ce moyen de pression sera imité par les troupes britanniques lors de la guerre des Boers (1899-1902) pour des transports en train, puis fréquemment mis en pratique durant les deux guerres mondiales. Ainsi, pendant la guerre de 1914-1918, l'Angleterre fera monter à bord de ses navires des otages, cette fois militaires, pris parmi des officiers de la marine du Reich pour éviter les torpillages et les bombardements allemands.

Enfin, l'otage se mue aussi en moyen de répression quand il s'agit de punir ceux qui ont troublé l'ordre établi et, dans le plus grave des cas, attenté à la vie

21 Charles-Otto Ziesenis, « A Vienne en 1809: extraits du Journal du comte Eugen von Czernin und Chudenic à propos de l'occupation française », *Revue du souvenir napoléonien*, N°376, avril 1991, pp. 2-18. Durant la Grande Guerre, l'Allemagne reprendra cette méthode, en déportant des zones occupées du nord de la France des centaines de civils sur son territoire, voire en Russie; voir Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre*, Paris, Editions Noësis, 1998, en particulier pp. 27-88. Pour leur part, les armées tsaristes agirent de la même façon au début du conflit en Prusse orientale; les otages allemands furent, eux, envoyés en Sibérie. Inutile d'ajouter que la pratique de la déportation d'otages sera également largement utilisée pendant la guerre de 1939-1945.

22 Ce procédé est repris durant la Seconde Guerre mondiale par les autorités allemandes qui arrêtaient des ressortissants hollandais aux Pays-Bas, en représailles à l'internement de ressortissants allemands aux Indes néerlandaises; voir Claude Pilloud, « La question des otages et les Conventions de Genève », *op. cit.* (note 5), p. 433.

des forces d'occupation. Le sort de l'otage dépend alors de la remise des coupables, en vertu d'un principe d'échange s'articulant autour de la vie ou de la mort des principaux protagonistes. A cet égard, la guerre de 1939-1945 ne manque pas d'exemples tragiques qui soulignent l'inégalité du procédé, comme en témoigne le massacre des Fosses ardéatines, en mars 1944, où 325 otages italiens furent fusillés par les troupes allemandes en représailles à l'assassinat d'un officier nazi<sup>23</sup>.

### Entre *hospes* et *obses*

La fin de la Seconde Guerre mondiale et l'abandon des conflits à caractère total ne signifient pas la disparition des prises d'otages mais leur insensible transformation<sup>24</sup>. Depuis l'écroulement de l'ordonnement bipolaire du monde, à l'orée des années 1990, la planète a vu se multiplier différentes formes d'affrontements armés. Regroupées sous le vocable générique de «nouveaux conflits», les diverses manifestations de cette nouvelle belligérance se distinguent par une notable asymétrie des forces en présence et par un déchaînement de violence extraordinaire à l'encontre des populations civiles<sup>25</sup>. Or, tant ce déséquilibre que cette agressivité se répercutent sur la prise d'otages.

Ainsi, dans certaines guerres actuelles, qu'il s'agisse de conflits actifs (Tchéchénie) ou de conflits gelés (Nagorno-Karabakh), la capture d'otages, loin d'être exceptionnelle, apparaît au contraire comme un agissement des plus courants; certains n'hésitent d'ailleurs pas à l'assimiler à une activité légale comme pourrait l'être le commerce de matières premières. Dans le contexte de la guerre en Irak par exemple, ne parle-t-on aujourd'hui fréquemment d'«industrie du rapt<sup>26</sup>»? Si la terminologie employée est quelque peu tapageuse, elle tend du moins à souligner l'ampleur et la fréquence du phénomène, non sans suggérer la double évolution qui le marquerait depuis peu.

En effet, à l'instar de l'*hospes*, cela laisserait supposer qu'aujourd'hui l'otage est réintégré dans sa valeur individuelle. De fait, l'otage contemporain se trouve dans une posture différente de celle qui prévalait aux temps de la guerre totale, car il n'est plus pris à l'aveuglette, lors de razzias. Comme au Moyen Age, il sert parfois de monnaie d'échange dans le but de toucher une rançon. La chose est courante dans des pays comme l'Irak ou la Colombie et touche généralement des ressortissants nationaux. Dans des cas plus rares, mais plus médiatisés, sa valeur serait moins pécuniaire que symbolique. En général, l'otage est alors envisagé comme un moyen de faire pression sur un «ennemi» externe.

23 Alessandro Portelli, *L'ordine è già stato eseguito. Roma, le fosse ardeatine, la memoria, la storia*, Rome, Donzelli, 2001, [traduction anglaise: *The Order has been carried out: History, Memory and the Meaning of a Nazi Massacre in Rome*, London, Palgrave Macmillan, 2004].

24 Dans cette dernière catégorie, la guerre civile en Colombie fait incontestablement figure de leader, avec plusieurs centaines d'otages aux mains de l'opposition armée, le plus célèbre d'entre eux étant la politicienne Ingrid Betancourt, enlevée par les Forces Armées révolutionnaires de Colombie (FARC) en février 2002.

25 Irène Herrmann, Daniel Palmieri, «Les nouveaux conflits...», *op. cit.* (note 12), pp. 25 ff.

26 Cécile Hennion, «L'industrie du rapt, «nouveau fléau de l'Irak», est en pleine expansion», *Le Monde*, 28 septembre 2004.

Dans ce cadre particulier toutefois, on observe une transformation radicale de la perception que l'on a justement de la valeur de l'otage, ce qui entraîne un changement de son statut. En effet, en raison même de l'asymétrie des combats, l'otage contemporain n'est plus l'hôte de ceux qui le détiennent. A un niveau mental, il y a donc perte de réciprocité, le «nouvel» otage n'étant plus vu comme une garantie d'égale valeur par rapport à ce que l'on cherche à obtenir ou ce que l'on doit donner en échange. Sur le plan matériel, on constate une uniformisation des conditions de captivité, indépendamment de l'origine sociale; souvent, la détention est d'autant plus dure que le rang est élevé.

Néanmoins, en dépit des similitudes, les «nouveaux» otages ne sauraient non plus entrer dans la catégorie des *obses*. En effet, ils ne font pas partie à proprement parler du clan de l'«ennemi». Bien au contraire, à l'image d'un Arjan Erkel, chef de mission de Médecins Sans Frontières (MSF) au Daghestan ou d'une Margaret Hassan, responsable du bureau de l'organisation caritative CARE en Irak, ils pourraient plutôt passer pour des «alliés» de leurs ravisseurs. Dans d'autres cas, c'est leur nationalité qui aurait pu faire office de sauf-conduit – à l'instar des journalistes français Christian Chesnot et Georges Malbrunot dont la patrie d'origine a été une des plus farouches opposantes à une intervention armée en Irak. De surcroît et surtout, ils ne jouissent d'aucune reconnaissance morale de la part de leurs détenteurs.

Tout se passe donc comme si la prise d'otages, de nos jours, empruntait à la fois à l'*hospes* et à l'*obses*, mais de manière outrée et déséquilibrée. L'otage est à nouveau sélectionné tout en étant maltraité. De fait, il n'a désormais plus aucune valeur pour ceux qui le séquestrent, si ce n'est celle-là même que lui reconnaît le monde d'où il a été enlevé. En d'autres termes, sa valeur participe d'une interaction perverse, où l'insignifiance fondamentale de l'otage pour ceux qui le détiennent est compensée par le prix que lui accordent les siens et, partant, par celui que ses ravisseurs lui attribuent à leur tour. Cette relation triangulaire explique le rapt ciblé comme les mauvais traitements infligés à ceux qui en sont l'objet.

### De l'*obses* à l'objet

Dans la mesure où les ravisseurs jouent sur les valeurs de l'adversaire, ils ne planifient leurs opérations qu'en fonction de l'intérêt que celui-ci est supposé inspirer à ses semblables. Or, quand l'antagoniste est l'Occident, cela revient à miser sur deux éléments fondamentaux: la valorisation de l'individu dans la société et le poids des mass media qui, en intervenant comme élément de pression sur des gouvernements démocratiquement élus – lesquels dépendent des voix des électeurs ainsi informés – accentuent encore ce processus de la mise en valeur individuelle.

On comprend dès lors mieux que le choix des «nouveaux» otages ne se fasse plus sur la base de critères de puissance politique et militaire, contrairement à ce qui se passait durant l'Ancien Régime, mais dépende de l'impact qu'il provoquera sur l'opinion publique adverse. Dès lors, les cibles choisies sont des individus investis d'un fort capital de sympathie populaire, à la faveur des images positives

que véhicule leur profession (humanitaires, reporters de guerre, scientifiques) ou en raison de leur totale innocence face aux événements dont ils sont les victimes. Pire encore, c’est parce qu’elles sont fondamentalement innocentes que ces personnes deviennent otages. Or, c’est justement cette innocence – se déclinant sous des formes différentes et souvent cumulatives, chacune ajoutant un degré d’innocence supplémentaire<sup>27</sup> – qui, par le biais des médias<sup>28</sup>, mobilise tant les esprits<sup>29</sup>.

Les réactions du public ainsi informé ne se limitent pas à de la colère ou de la consternation. Elles prennent aussi l’allure d’une identification, susceptible de provoquer la peur. Très vite, ce mécanisme est (re)connu et dès les années 1970, des groupes terroristes ont su jouer sur ce ressort pour augmenter la pression obtenue par la simple prise d’otages. Cette pratique se popularise dans les années 1990, avec la généralisation du modèle démocratique et, surtout, avec sa transformation en programme de combat politique occidental. Cela a sans doute contribué à enrichir ce schéma, déjà largement appliqué<sup>30</sup>, en favorisant l’adjonction d’une composante supplémentaire.

De fait, la diffusion hautement revendiquée des idéaux et des mécanismes politiques issus des droits de l’homme a propagé l’idée de la valeur humaine soit, par ricochet, la crainte de voir cette même valeur bafouée. Par ailleurs, elle a avivé les haines de tous ceux qui ressentent ce courant comme un nouveau colonialisme. Rien d’étonnant, dès lors, à ce que certains d’entre eux se décident à se battre en exploitant les «armes de l’ennemi».

Pour ce faire, les ravisseurs s’empresstent d’annihiler l’individualité de la victime, pour ne plus la considérer que comme la représentation d’une réalité ou de principes contre lesquels ils sont en lutte. Qu’il s’agisse de symboles (occidentalisme, capitalisme, christianisme, etc.) ou d’idéaux (démocratie, liberté, charité, connaissance, etc.), que ceux-ci soient véhiculés par l’origine, la citoyenneté ou le travail de l’otage, ils représentent autant de menaces qu’il faut éradiquer au nom d’une *weltanschauung* radicalement opposée. Ainsi désincarné, déshumanisé, l’otage en vient à perdre son caractère d’ennemi et, plus encore, d’être humain.

Or, cette déshumanisation conduit, logiquement à une réification de l’otage. Ce dernier devient dès lors une chose (*res*) que l’on utilise, que l’on vend ou l’on achète<sup>31</sup>, et dont on se «débarrasse» à tout moment, à la façon d’un objet

27 A l’instar de l’otage britannique Margaret Hassan, femme et travailleuse humanitaire, active auprès d’enfants qui de surcroît sont Irakiens.

28 A l’image de ce titre révélateur, Robert Fisk, «What price innocence in the anarchy of Iraq?», *The Independent*, 17 novembre 2004.

29 A noter que cette tactique peut se retourner contre les ravisseurs, à l’image de ce qui s’est passé dans l’école de Beslan. Si tous les ingrédients semblaient présents (innocence des victimes composées essentiellement d’enfants, présence et intérêt des médias, occidentaux surtout), il manquait pourtant le plus important, à savoir la valeur que l’on attribue à une vie individuelle, une philosophie qui, historiquement parlant, n’a pas cours dans la société russe.

30 Cette méthode de prises d’otages a en effet été inaugurée massivement lors de la guerre du Liban dans les années 1980 avec, en particulier, l’enlèvement de plusieurs journalistes français et de deux collaborateurs du CICR.

31 La vente ou l’achat d’otages entre groupes de ravisseurs est une pratique courante dans certains contextes de crises (par exemple, en Irak).

devenu désormais inutile; et cela d'autant plus facilement que le vivier des otages potentiels apparaît aujourd'hui comme inépuisable. Cette attitude n'est pas forcément la manifestation d'un marchandage ou d'une commercialisation du conflit, tel qu'a pu le démontrer le politologue allemand Herfried Münkler<sup>32</sup>. Car la manière brutale dont on traite l'otage, en Irak par exemple, montre clairement qu'il n'a intrinsèquement plus aucune valeur – pas même de pression – pour ceux qui l'ont capturé. Il ne fait même plus office de «la plus barbare des armes contre l'occupant américain», comme le relevait récemment un hebdomadaire<sup>33</sup>. En effet, le but d'une arme est de prendre le dessus sur un adversaire et de le contraindre à la soumission ou du moins à des concessions. Or, il semble que tel n'était pas forcément l'objectif poursuivi par les ravisseurs de Margaret Hassan et d'autres otages occidentaux. La perspective n'est, ici, que de terroriser les populations visées, comme le démontrent d'ailleurs les mises en scène macabres et filmées, présidant à l'exécution des victimes. Dans ce contexte, c'est donc la terreur qui fait office de munition de guerre, les otages n'en étant que l'instrument malheureux.

## Epilogue

Perçu comme une simple *res*, après avoir été *hospes* ou *obses*, l'otage atteint aujourd'hui le stade ultime de la décadence d'une condition déjà peu enviable. Cette péjoration n'est pas seulement le fait des agresseurs mais le reflet de l'asymétrie actuelle des conflits et, plus encore, le résultat d'une cruelle ironie de l'histoire. En Occident, l'avancée des temps a favorisé l'épanouissement général et constant de la notion de valeur humaine. Cette évolution spécifique se donne aujourd'hui pour modèle universel. Elle suscite ainsi des rancœurs parmi les sociétés qui, par fidélité identitaire ou par faiblesse structurelle, sont rétives à l'exemple ainsi imposé. Par ricochet, ce développement sociétal stimule une situation antagonique et l'invention d'armes, dont les plus efficaces sont équipées de munitions qu'il a lui-même fournies. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les Occidentaux, leur conscience personnelle, leurs idéaux démocratiques, leurs moyens d'information et leurs droits politiques puissent devenir les instruments des attaques dont ils font l'objet. Ainsi, la dégradation du rôle d'otage est non seulement inversement proportionnelle mais consubstantielle à l'amélioration de son statut en tant qu'individu. C'est en raison de la dignité qu'il croit lui être due qu'on l'avilit. C'est aussi en raison de son capital d'innocence et de souffrance, qu'il se mue en une figure obsédante.

32 Herfried Münkler, *Die neuen Kriege*, Reinbek bei Hamburg, Rowohlt, 2002; l'auteur a publié une synthèse de son ouvrage sous le titre «The wars of the 21st century», *Revue internationale de la Croix-Rouge*, Vol. 85, N° 849, mars 2003, pp. 7-22.

33 Alain Louyot, «La stratégie de l'innommable», *L'Express*, 27 septembre 2004.

